

SAVOIR POUR AGIR

Sondage québécois sur l'usage
des pesticides et la santé
des producteurs et productrices

Fiche explicative

Mettre en lumière les impacts sanitaires
de l'usage des pesticides en milieu
agricole et souligner l'urgence d'agir
pour protéger les travailleurs et
travailleuses du secteur.

Méthodologie du sondage

- **Période** : 8 mars au 15 mai 2023
- **Participants** : **1 465 producteurs et productrices** agricoles du Québec
- **29 questions**, portant sur l'usage des pesticides, l'exposition et la santé

FAITS SAILLANTS

1. Santé et maladies liées aux pesticides

- **13 % des répondant-es** déclarent souffrir d'une maladie possiblement liée aux pesticides.
- Parmi ces personnes, **16 %** estiment que leur condition est liée aux pesticides, tandis que **57 %** ne savent pas.
- **40 %** ont été exposé-es aux pesticides durant leur enfance ou adolescence.
- **19 % des agricultrices** ont été exposées aux pesticides pendant une grossesse.

2. Exposition professionnelle

- **15 % des répondant-es** ont travaillé dans des champs traités avant la fin du délai de réentrée recommandé.

3. Déclaration des intoxications

- **98 %** des intoxications aiguës (légères ou graves) n'ont pas été déclarées aux autorités.
- Sur **307 personnes** ayant rapporté des symptômes d'intoxication légère, seulement **2,3 %** ont fait une déclaration.
- Sur **31 personnes** ayant rapporté des symptômes d'intoxications graves et **60 personnes** incertaines d'en avoir souffert, une seule a rapporté l'incident.
victimespesticidesquebec.org

4. Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI)

- **18 % des répondant-es** portent rarement ou jamais des EPI lors de l'exposition aux pesticides.
- **Seuls 24 %** utilisent des EPI en tout temps.

5. Couverture d'assurance en cas de maladie professionnelle

- Près de **69 % des personnes** sondées ne cotisent pas à la CNESST.
- Au moins **37 %** n'ont ni assurance privée ni couverture de la CNESST.

RECOMMANDATIONS CLÉS

- **Renforcer la prévention** : Informer de façon systématique des risques sur la santé à court et long terme pour les producteurs et leur entourage et renforcer la surveillance.
- **Assurer un portrait réel** des intoxications et des impacts : Financer la recherche et mobiliser les institutions responsables.
- **Soutenir les victimes** : réviser la liste des maladies professionnelles pour inclure notamment le lymphome non hodgkinien, le myélome multiple et le cancer de la prostate.
- **Assurer tous les producteurs-trices** avec la CNESST et mettre en place un fonds d'indemnisation pour les personnes non-couvertes.